檔號	/ /	保存年限	

經濟部國際貿易局　函

台灣醫療暨生技器材工業同業公會
收 107.02.14 文
檔號：107103

機關地址：臺北市湖口街1號
承 辦 人：林宜屏
聯絡電話：(02)23977332
傳　　真：(02)23216442
電子郵件：yplin@trade.gov.tw

24159
新北市三重區重新路5段609巷6號3樓之3

受文者：台灣醫療暨生技器材工業同業公會

發文日期：中華民國107年2月13日
發文字號：貿雙二字第1077003591號
速別：普通件
密等及解密條件或保密期限：
附件：如文(共4頁)(請至本局附件下載區下載https://att.trade.gov.tw/，識別碼：agfBT)

主旨：有關阿爾及利亞政府新採行之進口限制措施事，請查照並轉知所屬會員廠商參考。

說明：

一、依據駐法國代表處經濟組107年2月1日法經字第10700000500號函辦理（如附件）。

二、本案我駐法經濟組根據阿國政府、當地商務資訊網站及法國媒體所彙整之訊息，以及阿爾及爾台貿中心就近蒐報之相關資訊，重點措施包括：

(一)阿國政府自本(2018)年1月1日起停發進口許可證：

1、阿國政府於2016年開始實施進口配額制度，原先適用對象為汽車、水泥及鋼筋等三類產品，2017年中擴及部分農產品、食品及工業產品，獲得配額分配之進口商，需續申獲進口許可證後始得辦理進口。

2、2017年底阿國商務部長說明，上述制度雖有助於減少進口，但執行過程過於官僚且不透明，爰宣布自本年起停發進口許可證，惟據法國媒體轉載阿國報導，針對汽車部分，阿國政府仍將透過進口許可方式辦理。

(二)自107年1月1日起暫停45類共851種產品進口：暫停進口

經濟部標準檢驗局新竹分局、經濟部標準檢驗局臺中分局、經濟部標準檢驗局臺南分局、經濟部標準檢驗局高雄分局、經濟部標準檢驗局花蓮分局、經濟部加工出口區管理處、經濟部加工出口區管理處高雄分處、經濟部加工出口區管理處臺中分處、科技部新竹科學工業園區管理局、科技部南部科學工業園區管理局、行政院農業委員會屏東農業生物技術園區籌備處、經濟部加工出口區管理處中港分處、科技部中部科學工業園區管理局、經濟部加工出口區管理處屏東分處、交通部民用航空局、交通部航港局、中華民國農會、保證責任台灣農業合作社聯合社、屏東縣農會、嘉義縣農會、台灣養蜂協會、台灣省水族協會、臺灣甲魚養殖協會、中華民國全國漁會、財團法人中華民國紡織業拓展會、台灣非洲經貿協會

副本：駐法國代表處經濟組、（以下均含附件）財團法人中華民國對外貿易發展協會、阿爾及爾台灣貿易中心

局長 楊珍妮

國際章
特達章

檔號	/ /	保存年限	

駐法國代表處經濟組　函

機關地址：75bis Av. Marceau 75116 Paris France
承 辦 人：梅碧琦
聯絡電話：+33(0)1 5689 8103
傳　　真：
電

受文者：經濟部國際貿易局

裝

發文日期：中華民國107年2月1日
發文字號：法經字第10700000500號
速別：最速件
密等及解密條件或保密期限：
附件：如文，共2頁　(1070000050R.pdf)

主旨：有關阿爾及利亞政府新採行之進口限制措施情形，敬請查參。

說明：

訂

一、參考文號：本組本(107)年1月19日法經字第10700000350號函。

二、法國財經雜誌le Moci本年1月報導，阿爾及利亞政府於上(106)年下旬，陸續公布新實施的進口限制措施，俾有利在阿國製造生產。該等措施包括：

(一)自本年1月1日起停發進口許口證(licence d' importation)，在該日前已核發的進口許可證，則可繼續使用至本年底。

線

(二)暫停45類共851種產品進口，其中包括乳類及乳製品、蔬果及相關加工產品、肉類、巧克力、糕點、色素、香料、塑料產品及半成品、家具、玻璃、陶瓷製品、地毯、衛浴產品、曳引機、電線電纜、家電產品、手機等(詳阿國商務部網站公布訊息https://www.commerce.gov.dz/avis/communique-relatif-aux-mecanismes-d-

國際貿易局　107/02/02

1077003591

encadrement-des-operations-d-importation-de-marchandises)。阿國政府表示，該等產品均非原料或中間投入要素。

(三)公共採購優先由阿國企業承攬及使用阿國產品。阿國總理Ahmed Ouyahia於去年12月底宣布，取消阿國國家石油公司Sonatrach金額達4億美元的一項國際標案，改交由阿國廠商承攬，同時宣示盡可能優先採用阿國製造產品。

三、Le Moci雜誌引述相關經貿人士評估，外國製造的最終產品，未來恐將越來越難賣至阿國；而阿國生產所需的機械設備之商機，則大為可期。至於阿國規定自本年起在銀行辦理進口相關業務時，應檢附產品來源國相關機構出具之自由銷售證明文件(詳本組前函)，法國各地區工商會(CCI)將協助提供。

四、檢送本案相關報導乙則如附件，併請卓參。

正本：經濟部國際貿易局
副本：財團法人中華民國對外貿易發展協會、阿爾及爾臺灣貿易中心 電子公文交換章 2018/02/02 16:41:08

駐法國代表處經濟組

Algérie / Commerce : nouvelles restrictions aux importations pour doper la production locale

Le gouvernement algérien resserre encore le robinet des importations. Après avoir déjà pris des dispositions dans ce sens en septembre-octobre *, il vient d'adopter toute une série de mesures pour réduire les importations et favoriser la production locale.

-**Première mesure**, plus **aucune licence d'importation** n'est attribuée depuis le début de l'année. Toutefois, celles qui ont déjà été délivrées avant cette décision, resteront valables jusqu'à fin 2018.

-**Deuxième mesure**, **l'importation de 851 produits est suspendue** provisoirement, hors denrées de première nécessité. Au total, sont concernées 45 familles de produits, allant du chocolat aux serviettes de toilette, du chocolat aux mouchoirs en passant par les viandes.
Précision importante : ne sont visés que les biens vendus en l'état. Dans la foulée, le **Centre national du registre du commerce** (CNRC) a invité les opérateurs économiques, « exerçant l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état », de procéder au renouvellement de leurs extraits du registre du commerce.
Autre précision important : la mesure de suspension d'importation de biens ne concerne pas des matières premières ou des produits à des fins de transformation.

Marchés publics : avantager le Made in Algeria

-**Troisième mesure** : la **préférence accordée aux entreprises locales** pour toute commande publique. Fin décembre 2017, le Premier ministre **Ahmed Ouyahia** avait indiqué que la compagnie nationale d'hydrocarbures, la **Sonatrach**, venait « d'annuler un appel d'offres international de 400 millions de dollars pour confier ces marchés à des entreprises algériennes ». L'objectif clairement affiché est ainsi « d'avantager le *Made in Algeria* dans les marchés publics quand c'est possible. Un bonus de 25 % était déjà accordé à tout soumissionnaire algérien », précise ainsi un opérateur économique, joint par le *Moci*.

Selon cet interlocuteur, « il sera de plus en plus compliqué pour des étrangers de vendre dans le futur des produits finis, hors denrées de première nécessité, en Algérie. Les biens de première nécessité, en revanche, et les équipements et machines utiles à la production algérienne ont une fenêtre de tir pour l'avenir largement ouverte ».

Qui va délivrer l'autorisation de libre circulation ?

Sur le papier, l'application des trois mesures ne pose pas de difficulté particulière, sauf la deuxième. En effet, en dehors des 851 produits interdits d'entrée sur le territoire national, il est demandé pour les autres biens une **autorisation de libre circulation** dans le pays d'origine ou de provenance, devant être visée par une autorité reconnue. Cette autorisation doit s'ajouter à deux autres documents, un **certificat vétérinaire ou phytosanitaire** et une **autorisation technique**.

Ces trois documents sont indispensables à l'obtention d'une domiciliation bancaire. Or, si pour les deux derniers documents, l'autorité qui doit le délivrer est nommément citée, en l'occurrence, pour le certificat phytosanitaire ou vétérinaire, le **ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche**, et pour l'autorisation technique, le **ministère du Commerce**, aucun organisme n'est mentionné pour l'autorisation de libre circulation.

« Il y a un flou, un vide, qui n'a pas encore été comblé », s'inquiète-t-on à Alger. D'après nos informations, la **Chambre de commerce et d'industrie Paris-Ile-de-France** aurait proposé d'attester que les marchandises à importer en Algérie sont des biens librement commercialisés dans l'Hexagone. D'autres CCI seraient prêtes à emboîter le pas. Les autorités algériennes auraient donné leur accord verbal. Reste à le formaliser par écrit, ce qui devrait intervenir, dit-on à Alger, « dans les jours qui viennent ». A suivre.

François Pargny

* ***Algérie / Export : les nouvelles restrictions à l'importation en vigueur***

Pour prolonger :
-***France / Algérie : trois accords industriels signés à Alger avant la visite d'E. Macron***
-***Algérie / Export : la France peine à exporter plus, mais investit fort***
-***Algérie / Investissement : Partenaires Invest veut aider les PME françaises***

Retrouvez également dans le ***Rapport CIAN 2018 – Les entreprises internationales en Afrique*** les résultats de l'enquête du Cian sur l'Algérie

Cet article vous intéresse?

Créez une alerte >

- Multisectoriel
- CCI
- Commerce extérieur
- Douanes
- Réglementations
- Algérie
- France